



Plus value sur parts d'une entreprise étrangère

Par **Fanfwe**, le **17/04/2016** à **20:10**

Bonjour,

Je travaille pour une société danoise, dont je détenais des parts minoritaires, achetées fin 2009. La société a été rachetée à 100% et j'ai donc du revendre mes parts fin 2015.

Le montant d'achat était défini en couronnes danoises.

J'ai retrouvé l'ordre de transfert de ma banque qui m'indique le cout total, commissions incluses, en euros, de l'achat des parts.

Si je comprend bien la loi, j'ai droit à un abattement de 50% sur la plus value, car j'ai eu les parts pendant plus de 2 ans ?

Les fonds que je touche ont normalement déjà subi les prélèvements sociaux dans le pays source (en l'occurrence au Danemark il n'y en a pas), donc je n'ai pas à m'occuper de cela ?

Maintenant que la vente a eu lieu, j'ai reçu une certaine somme en euros sur mon compte. Il ne s'agit pas de la somme finale, car le paiement est étalé sur 3 ans (50% lors de la vente, et le reste en plusieurs fois, le montant étant sous réserve que les garanties fournies lors de la vente soient remplies).

Par conséquent, comment dois-je déclarer tout cela ?

Dois-je prendre la somme reçue lors de la vente, et en retirer le prix d'achat, puis appliquer l'abattement de 50% ?

Et par la suite, les années suivantes, devrais-je me contenter de déclarer les sommes reçues

sans rien retirer, et appliquer les 50% d'abattement ?

Est-ce correct ? Ou dois-je attendre d'avoir touché l'ensemble des paiements, et seulement alors déclarer la plus value a ce moment ?

Merci d'avance pour votre aide.